mes-placementsvie.fr

Pleins feux sur les performances avec

mes-performances 12 %

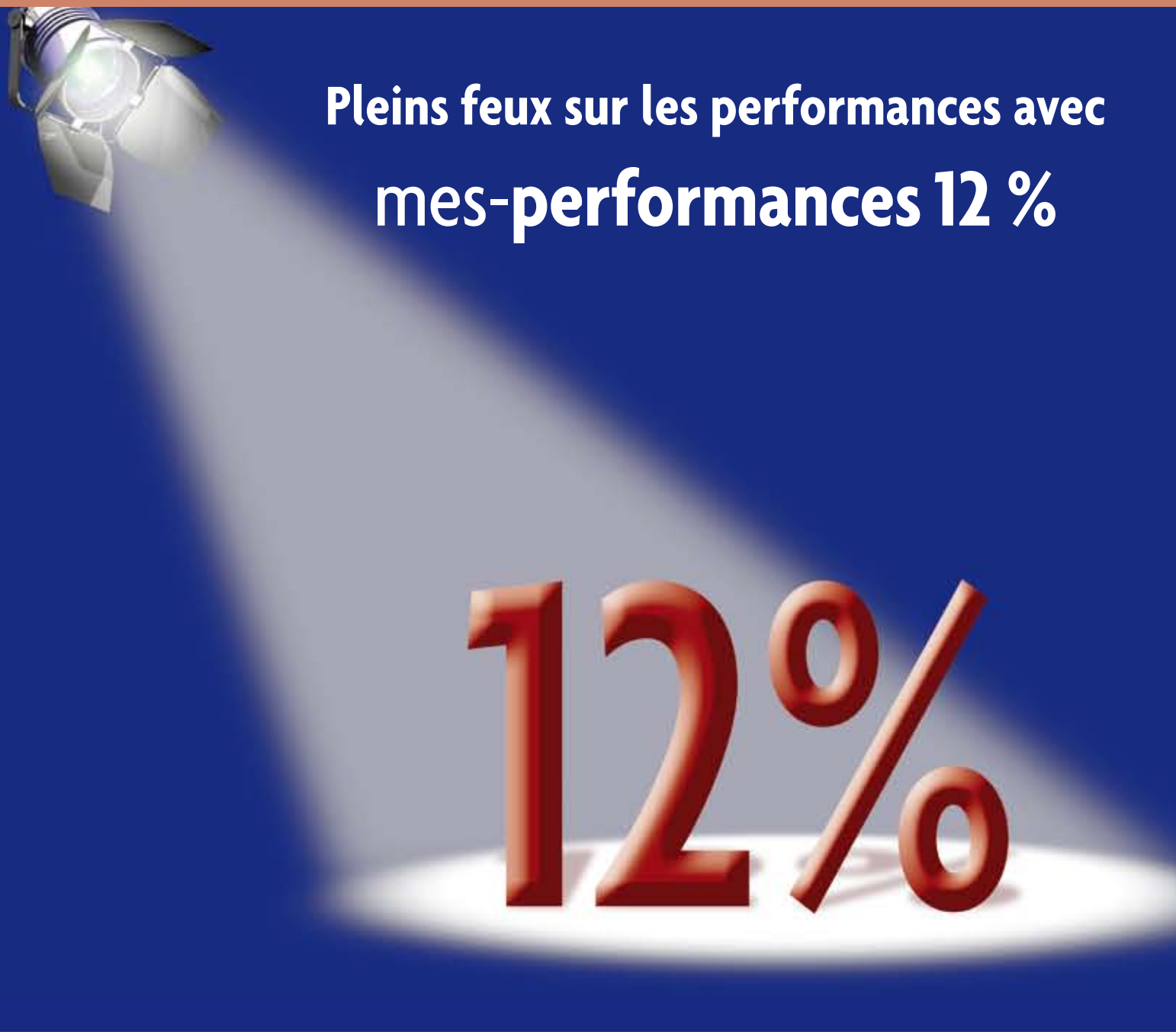

- **Des coupons annuels de 12 % dès que l'indice Dow Jones Eurostoxx50® est au-dessus de son niveau initial.**
- **Une protection du capital à maturité jusqu'à 30 % de baisse de l'indice.**
- **Une possibilité annuelle de remboursement anticipé dès la 1re année.**

Les obligations mes-performances 12% sont des actifs représentatifs d'unités de compte dans le contrat d'assurance-vie mes-placementsVie. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières des obligations mes-performances 12%. Cette brochure ne constitue pas une proposition d'assurance ni une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter un instrument financier sous-jacent. Les conditions de souscription au contrat d'assurance et de fonctionnement des unités de compte sont détaillées dans les conditions générales, la notice d'information du contrat d'assurance-vie et ses annexes.

mes-performances 12%

mes-performances 12% est une obligation dont les coupons et les valeurs de remboursement sont liés à la performance de l'indice DJ Euro Stoxx 50®, l'indice de référence des 50 plus grandes valeurs européennes sur une durée maximale d'investissement de 8 ans.
mes-performances 12% ne peut être souscrit que dans le cadre du contrat Mes-PlacementsVie.

MECANISME

DES COUPONS ANNUELS CUMULÉS LIÉS À LA PERFORMANCE DES MARCHÉS ACTIONS

Au **31 juillet de chacune des huit premières années**, on observe le niveau du DJ Euro Stoxx 50® :

- Si à l'une des dates de constatation annuelle, le niveau de l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial (31/07/2008), les obligations feront l'objet d'un remboursement anticipé et l'investisseur recevra à cette date :
  100 % de son capital investi assorti du coupon cumulé correspondant au coupon de 12 % multiplié par le nombre d'années écoulées jusqu'à la date de remboursement anticipé.

Exemples :
- Si au 31/07/2009 l'indice DJ Eurostoxx 50 est supérieur ou égal à son niveau initial alors l'investisseur sera remboursé du montant de son capital plus un coupon de 12 %, et le produit s'arrête.
- Si au 31/07/2012 l'indice DJ Eurostoxx 50 est supérieur ou égal à son niveau initial alors l'investisseur sera remboursé du montant de son capital plus un coupon de 48 %, soit 4 x 12 %, et le produit s'arrête.

UN CAPITAL PROTÉGÉ JUSQU'À UNE BAISSE DE L'INDICE DE 30 % SUR 8 ANS

Si, **au terme de 8 ans**, la sortie anticipée n'a jamais été activée :

- Si au 01/08/2016 le niveau du DJ Euro Stoxx 50® est supérieur ou égal à son niveau initial, l'investisseur recevra alors à l'échéance :
  100 % de son capital initial assorti des 8 coupons annuels de 12 %, soit 196 %* de son capital.*
- Si au 31/07/2016 le DJ Euro Stoxx 50® clôture au-dessus des 70 % de son niveau initial, l'investisseur recevra à l'échéance :
  *100 % de son capital initial**
- Si au 31/07/2016 le DJ Euro Stoxx 50® clôture au-dessous des 70 % de son niveau initial, l'investisseur recevra à l'échéance :
  la performance de l'indice et se verra donc remboursé un montant inférieur à celui investi initialement.

1re année 31/07/2009	2e année 02/08/2010	3e année 01/08/2011	4e année 31/07/2012	5e année 31/07/2013	6e année 31/07/2014	7e année 31/07/2015	8e année 01/08/2016
Coupon de **12 %*** TRI = 12 %	Coupon de **24 %*** TRI = 11,36 %	Coupon de **36 %*** TRI = 10,79 %	Coupon de **48 %*** TRI = 10,30 %	Coupon de **60 %*** TRI = 9,86 %	Coupon de **72 %*** TRI = 9,46 %	Coupon de **84 %*** TRI = 9,10 %	Coupon de **96 %*** TRI = 8,78 %

TRI : taux de rentabilité interne

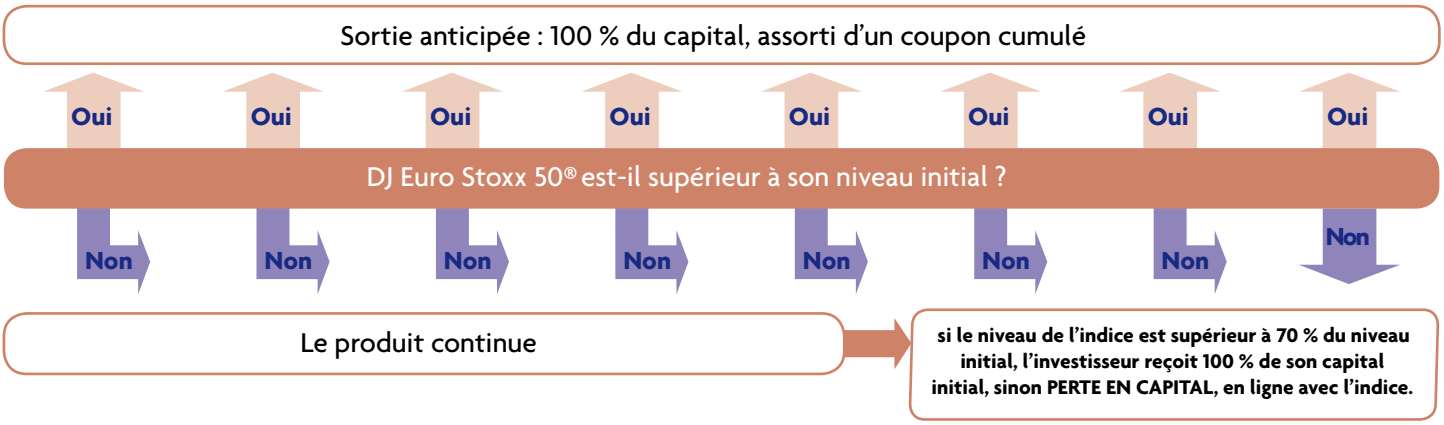

* Hors fiscalité applicable et/ou frais liés au contrat d'assurance-vie ; le remboursement est effectué sur la base de la valeur nominale des obligations. Dates de constatation annuelle de l'indice de l'année 1 à 8 : 31 juillet 2009, 2 août 2010, 1er août 2011, 31 juillet 2012, 31 juillet 2013, 31 juillet 2014, 31 juillet 2015, et 1er août 2016.

mes-performances 12%

SCENARII DE MARCHÉ

Baisse du marché

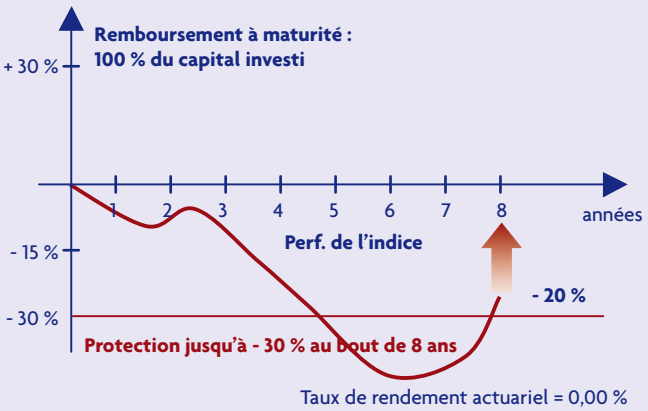

La performance constatée de l'indice n'a jamais été positive à une date de constatation annuelle. Elle termine néanmoins au-dessus de - 30%, l'indice a baissé de - 20 % : Mes Performances 12 % est remboursé à 100 % du capital initial.

Forte baisse du marché

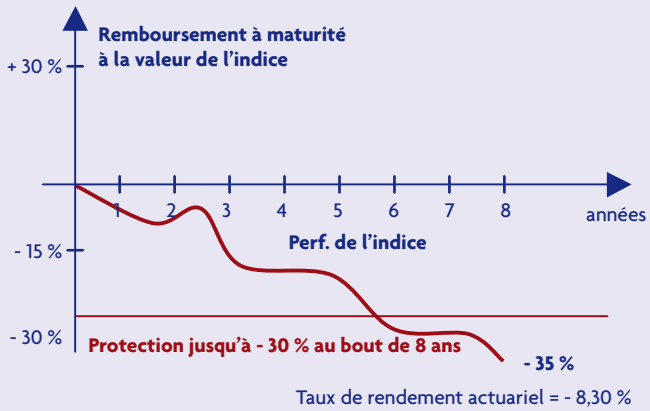

La performance constatée de l'indice n'a jamais été positive à une date de constatation annuelle et atteint - 50 % au bout de 8 ans. Mes Performances 12 % perd sa protection, les porteurs subissent une perte en capital et sont remboursés de 50 % du capital initial.

Stabilité du marché à court terme

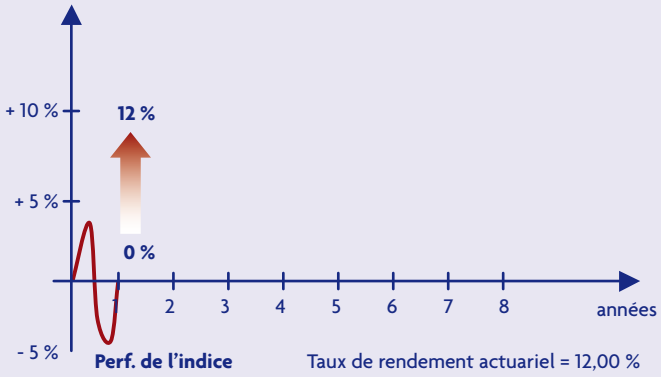

La performance constatée de l'indice depuis le lancement est positive à la première date de constatation annuelle. Mes Performances 12 % est remboursé par anticipation avec un coupon annuel de 12 %, soit à 112 % du capital initial*.

Hausse du marché à moyen terme

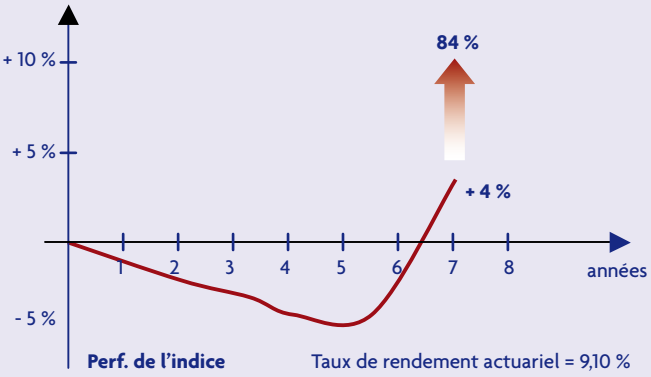

La performance constatée de l'indice depuis le lancement n'est positive qu'à la septième date de constatation. Mes Performances 12 % est remboursé par anticipation avec 7 coupons annuels de 12 %, soit à 184 % du capital initial*.

* Hors frais et fiscalité applicables au cadre d'investissement

Les scenarii de marché ci-dessus ont été réalisés de bonne foi par le Groupe BNP Paribas à titre d'information uniquement et ne préjugent en rien de l'évolution future de la performance des obligations. Les sociétés du Groupe BNP Paribas déclinent toute responsabilité (i) quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité des informations contenues, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle et, (ii) pour toute erreur ou omission dans le calcul ou lors de la diffusion de ces scenarii de marché. Les sociétés du BNP Paribas ou l'un quelconque de leurs dirigeants ou salariés ne sauraient être tenus pour responsable d'une perte quelconque résultant de façon directe ou indirecte de la consultation ou de l'utilisation de ces scenarii de marché. Ces scenarii de marché ne sauraient être considérés comme une offre d'acheter ou de vendre ce produit, ou, une offre ou une demande de conclure une transaction. Ils ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement, ni un conseil d'ordre financier, fiscal, juridique ou comptable.

mes-performances 12%

Avantages

- De l'année 1 à 8, dès que l'indice Dow Jones Euro Stoxx 50® est en hausse ou stable par rapport à son niveau initial à l'une des 8 dates de constatation annuelle, l'obligation est remboursée par anticipation au pair et l'investisseur perçoit une performance cumulée égale à 12 % multipliée par le nombre d'années écoulées depuis le lancement.
- mes-**performances 12%** protègent le capital investi jusqu'à une baisse de 30 % de l'indice sur 8 ans.

Inconvénients

- Le capital n'est pas garanti : si l'obligation n'a pas été remboursée par anticipation et en cas de baisse de plus de 30 % de l'indice par rapport à son niveau initial à la dernière date de constatation, le capital investi est exposé aux fluctuations de l'indice.
- En cas de hausse de l'indice aux dates de constatations, le porteur peut bénéficier d'une hausse partielle de l'indice, avec un coupon annuel plafonné à 12 %.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Type :	Obligation
Maturité :	8 ans maximum
Sous-jacent :	Dow Jones Euro Stoxx 50®
Coupon :	Coupons annuels de 12 % dès que l'indice est au-dessus de son niveau initial
Protection du capital :	100 % tant qu'une barrière à - 30 % n'est pas franchie à maturité par l'indice
Arrangeur :	Barclays Bank PLC (Aa1/AA)
Émetteur :	BNP Paribas/(AA+/Aa1)
Coupure :	1 000 euros
Période de souscription :	du 28 avril au 30 juillet 2008
Montant de l'émission :	10 000 000 euros
Date de l'émission :	25 avril 2008
Cotation en Bourse de Luxembourg :	25 avril 2008
Date de constatation initiale :	31 juillet 2008
Date de constatation finale :	1er août 2016
Code ISIN :	FR0010603712

COMMENT SOUSCRIRE ?

mes-**performances 12%** ne peut être souscrit que par adhésion/versement/arbitrage, dans le cadre du contrat mes-**placementsVie**.

Pour souscrire, il vous suffit de compéter et signer l'avenant mes-**performances 12%** et de le joindre à votre adhésion/versement/arbitrage.

L'avenant des disponibles sur le site : **www.mes-placementsvie.fr** ou sur simple demande au **01 47 20 92 36**

AVERTISSEMENT : Mes Performances 12 % (ci-après les « obligations ») sont des obligations à capital non garanti, émises par BNP Paribas, ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg, pouvant uniquement être utilisées comme valeurs de référence du contrat d'assurance-vie Mes-PlacementsVie géré par la compagnie d'assurance Generali et libellées en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie sur Mes Performances 12 %. Les investisseurs devront procéder à leur propre analyse des risques et devront, si nécessaire, consulter préalablement leurs propres conseils juridiques, financiers, fiscaux, comptables ou tout autre professionnel. En particulier, lors de l'affectation de versements effectués dans le cadre du contrat d'assurance-vie sur Mes Performances 12 % en tant qu'actif représentatif d'une unité de compte, les souscripteurs audit contrat doivent être conscients d'encourir en certaines circonstances, le risque de recevoir une valeur de remboursement de leurs versements ainsi effectués inférieure à celle de leurs montants initiaux. Mes Performances 12 % sont proposés comme actif représentatif d'unités de compte dans le cadre du contrat d'assurance-vie Mes-PlacementsVie géré par la compagnie d'assurance Generali et ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou acte de démarchage visant à souscrire ou acheter les obligations qui sont présentées dans cette brochure. Chaque personne a pris note qu'il lui appartient d'étudier et d'évaluer les risques, les avantages de la transaction. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. BNP Paribas attire l'attention des investisseurs sur le fait que le capital des obligations décrites dans cette brochure n'est pas garanti ce qui peut impliquer pour les investisseurs une perte partielle voire totale du capital initialement investi. BNP Paribas recommande aux investisseurs potentiels de prendre connaissance des dispositions du prospectus des obligations et plus particulièrement, la rubrique « facteurs de risques » du prospectus. Chaque personne reconnaît expressément que les sociétés du Groupe BNP Paribas, ne sont pas des conseils juridiques, fiscaux ou comptables. Aussi, il appartient à chaque personne d'obtenir tous les conseils qu'il estimera nécessaire notamment auprès de ses conseils. L'émission des obligations, n'a pas constitué une opération par appel public à l'épargne dans la mesure où elle a été adressée à un investisseur qualifié au sens du droit positif français. La cession des obligations par BNP Paribas Arbitrage SNC, en tant que preneur ferme des obligations ne pourra intervenir qu'auprès d'investisseurs qualifiés au sens qui est donné de ce terme par les dispositions des articles D.411-1 et D.411-2 du code monétaire et financier. Le prospectus d'émission des obligations a été visé par la CSSF.
Le Dow Jones Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de Stoxx Limited, Zurich, Suisse et/ou de la société Dow Jones & Company, société américaine régie selon les lois de l'État du Delaware et sise à New York, États-Unis (Les « concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. Les concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les obligations basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice.